



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2113 - Coopération transfrontalière

**Système d'information géographique de
la Conférence du Rhin Supérieur (SIGRS)**

Rapport n° CP/2011/768

Service gestionnaire :

Mission Appui au pilotage et inspection

Résumé :

L'objectif de ce rapport est :

- de clôturer le projet de Système d'Information Géographique de la Conférence du Rhin Supérieur (SIGRS) sur la période 2008 à 2011 par un avenant à la convention multi-partenariale permettant le reversement des fonds non consommés, par le Département du Haut-Rhin au bénéfice du Conseil Général du Bas-Rhin ;
- d'engager un nouveau programme de travail sur la période 2011 à 2014 par le biais d'une convention multi-partenariale avec une contribution financière du Conseil Général du Bas-Rhin au Département du Haut-Rhin.

Le territoire sous mandat de la conférence du Rhin Supérieur, s'est doté à partir de 2004 d'un Système d'Information Géographique sur l'espace du Rhin Supérieur (SIGRS) comme outil d'appui pour un développement territorial commun. Le pilotage de ce projet a été confié au Département du Haut-Rhin, qui héberge aujourd'hui la cellule SIGRS, créée en 2005 et qui assure le suivi technique, administratif, financier et juridique du projet.

Cofinancé par le programme Interreg 3A entre 2004 et 2008, puis financé entièrement par les partenaires entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2011 dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, le projet de mise en place d'un Système d'Information Géographique sur l'espace du Rhin Supérieur a permis d'aboutir à la création d'une banque de données géographiques commune. Plus de 95 cartes ont ainsi pu être co-produites à l'aide de ces données et à destination des groupes de travail de la Conférence du Rhin Supérieur.

1- Modification des modalités de versement des fonds perçus entre 2008 et 2011.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a contribué à la convention d'objectifs 2008-2011 à hauteur de 30 000 € (10 000 € par an) soit 8,33% du montant total prévisionnel du projet.

A travers cette convention, le porteur du projet (le Département du Haut-Rhin) s'est engagé à reverser les fonds non consommés aux partenaires dans un délai de 3 mois après la clôture du projet.

L'avenant qui est proposé aujourd'hui porte ce délai à 6 mois après la clôture du projet, c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre 2011.

En effet, la procédure budgétaire interne au Département du Haut-Rhin le contraint à procéder à ce reversement après la DM2 (soit au-delà des trois mois prévus dans la convention). Le Département du Bas-Rhin percevra 3 958,43 €.

Ce reliquat s'explique par le fait que le poste de coordination du projet SIGRS n'a été pourvu qu'à partir de 2009 et non 2008 comme initialement prévu.

2- Prolongation du projet SIGRS pour la période 2011-2014.

Au fil des travaux, les objectifs du projet se sont progressivement diversifiés. Aujourd'hui, le SIGRS souhaite non seulement servir l'observation et l'aménagement du territoire du Rhin Supérieur mais également promouvoir une vision commune de ce dernier auprès de la population rhénane et des institutions nationales et européennes. Il souhaite ainsi contribuer à l'émergence d'une identité citoyenne du Rhin Supérieur et, en cela, participer activement à la dynamique de Région Métropolitaine Trinationale (RMT) du Rhin Supérieur.

Ainsi a émergé la nécessité de prolonger les travaux du SIGRS en travaillant autour de trois grands enjeux rassemblés dans le projet « [X-Border SIGRS] L'information géographique au service d'une RMT innovante et proche du citoyen » :

- **Un meilleur respect de la Directive européenne INSPIRE**, transposée dans le code de l'environnement au niveau national ; elle vise à faciliter les échanges en favorisant l'accessibilité aux flux d'informations géographiques.
- **Le positionnement de l'outil SIGRS aux niveaux local, national, européen** afin de mettre en place un réseau expansif d'experts pour améliorer l'expertise et la qualité des travaux.
- **La valorisation et l'appropriation de cet outil par les citoyens.**

Une demande de concours communautaire du projet « [X-Border SIGRS] L'information géographique au service d'une RMT innovante et proche du citoyen » a été élaborée dans le cadre du programme INTERREG IV. Le montant du cofinancement communautaire accordé pour le présent projet s'élève à un maximum de 144.000,00 euros, soit 50% du coût total prévisionnel éligible mentionné dans la demande de concours communautaire acceptée par le Comité de suivi.

Dans cette nouvelle convention 2011-2014, il est proposé que le Conseil Général du Bas-Rhin participe au projet à hauteur de 18 000 euros (soit 6,25% du coût total prévisionnel éligible mentionné dans la demande de concours communautaire acceptée par le Comité de suivi).

Le rythme de versement est le suivant :

- 6 000 euros à la signature de la convention ;
- au 30 juin 2012 : 6 000 euros, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées en 2011 ;
- au 30 juin 2013 : 6 000 euros, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées en 2012.

Le rapport final et un décompte final seront présentés au plus tard dans les trois mois après la date de fin du projet. Ce délai court est imposé par le cadre INTERREG IV et est susceptible d'être modifié par avenant à l'issue de la période 2011-2014.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28901	65-65733-71	10 000,00 €	10 000,00 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n°1 à la « convention d'objectifs et de moyens relative au projet Système d'Information Géographique du Rhin supérieur – SIGRS » (période 2008-2011).

Elle autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la « convention d'objectifs et de moyens relative au projet Système d'Information Géographique du Rhin supérieur – SIGRS ».

Elle prend acte du reversement de 3 958,43 € de la part du département du Haut-Rhin correspondant aux fonds non dépensés pour la période 2008 – 2011.

Elle approuve par ailleurs la convention 2011-2014 intitulée « X-BORDER SIGRS L'information géographique au service d'une RMT innovante et proche du citoyen » et autorise le Président à signer cette convention.

Elle décide en outre :

- d'attribuer au département du Haut-Rhin une subvention d'un montant de 18.000 € représentant 6,25 % du coût prévisionnel éligible du projet ;*
- de verser la subvention en trois fois, 1/3 à la signature de la convention, puis 1/3 en 2012 et 1/3 en 2013 sur présentation d'états des dépenses annuels.*

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL